

Madame Christiane Paravy,
Présidente du C.O.P.R.A 184
311 rue Pasteur
78955 Carrières sous Poissy

Paris, le

04 AVR. 2017

Madame la Présidente,

J'ai bien reçu votre courrier datant du 15 mars 2017 concernant le prolongement de la Francilienne A104.

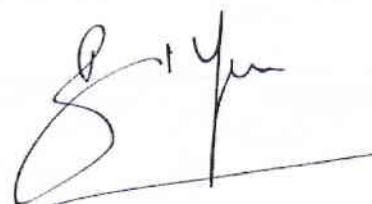
La transition écologique et énergétique, le respect de nos engagements climatiques, la nécessaire lutte contre le fléau de la pollution de l'air et la cohérence dans nos choix d'investissement avec la stratégie de report modal sont au cœur de la politique des transports que je porte.

C'est dans cette perspective que je proposerai une loi de programmation pluriannuelle des investissements dans les infrastructures de transport pour fixer un cadre législatif de référence afin de prioriser, de manière transparente et démocratique en suscitant le débat public, les grands projets d'infrastructure dans les transports.

Dans ce cadre, le projet de prolongement de la Francilienne, qui ne contribue pas aux objectifs de réduction de la pollution de l'air dans les zones urbanisée et de report vers des modes de transport plus propres, ne sera pas retenu dans la future loi de programmation pluriannuelle des investissements dans les infrastructures de transport que je proposerai.

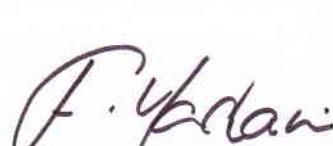
Plus généralement, lorsqu'est établie l'existence d'un lourd impact écologique d'un grand projet d'investissement local ou national, une Conférence de Consensus, réunissant experts, citoyens, élus, associations, devra être organisée pour faire émerger des solutions alternatives, alliant réalisme économique, progrès social et préservation de l'environnement.

En vous remerciant de votre sollicitation, je vous prie de croire, Madame, la Présidente, en mon engagement pour des transports plus propres au service d'une mobilité durable.



Benoît HAMON

pour Benoît Hamon,
la Permanence présidentielle



Fatima YADANI



Alexis BACHELAY